



FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2017, de la BD-TOPO 2018 et de la BD-L-ORTHO 2018

- Bâtiment existant
- Limite parcellaire
- Limite du territoire communal
- am Water
- Toponyme
- Numéro de parcelle
- Rivière / Ruisseau (BD-TOPO)

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

- Délimitation utilisation du sol
- Délimitation zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
- HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
- BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics 1
 - BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics 2
 - REC Zone de sports et de loisirs

- Zone verte**
- AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière
 - VERD Zone de verdure

ZONES SUPERPOSÉS

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Plan d'aménagement particulier approuvé (information complémentaire à titre indicatif)
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
- Zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- Zone de servitude "urbanisation" - cours d'eau

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (à titre indicatif)

- à l'aménagement du territoire
- Coupures vertes
- Zone Verte Interurbaine

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

N° du nouveau quartier			
Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max. min.
CSS	max.	DL	max. min.

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG



Ref. n°: 12C/	
Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre des Affaires intérieures	

PCN 2017 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncEpt COncil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd de l'Albatre
L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Administration communale de Leudelange

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Extrait du PAG en vigueur - localité de Leudelange, "Geierberg"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 2213_04_03_1
--------------------	-----------------------

Indice:	Date: 29.01.2025
---------	------------------

Elaboré: C. Reiter	Contrôlé: T. Simon	Validé: U. Truffner
--------------------	--------------------	---------------------

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, collage, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.